

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00012

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 4 juin 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge de recul latérale gauche de 3,50 mètres (11,48 pieds), soit une différence de 2,50 mètres (8,20 pieds) de la norme minimale requise pour l'implantation d'un bâtiment accessoire isolé.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 :

- à l'article 6.2.4, b, le bâtiment accessoire doit respecter les marges de recul avant et latérales prescrites pour le bâtiment principal;
- à l'article 4.3.2, grille h) dans la zone RV-2, la marge de recul latérale minimale exigée pour un bâtiment principal est de 6 mètres (19,68 pieds).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 889 du cadastre du Québec, sise au 124 rue des Cimes, dans les zones RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 4 juin 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 mai 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix